



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Patrizia Mori (UDC) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Valentin Christe, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

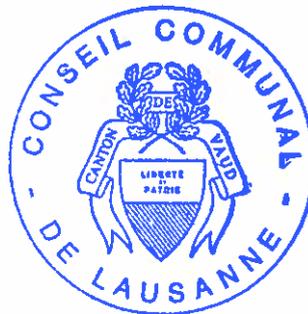
*désigne :*

à main levée,

M. Nicola Di Giulio (UDC), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

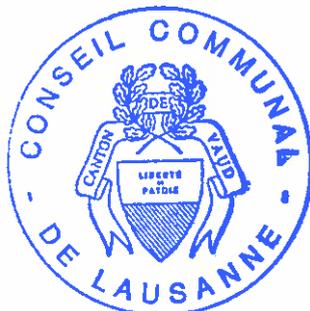
*désigne :*

à main levée,

Mme Paloma Graf (Les Verts), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Prisca Morand (Les Verts) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

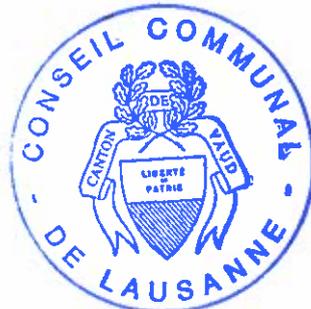
*désigne :*

à main levée,

Mme Nathalie Caruel (Les Verts), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Constance Von Braun (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Marlyse Audergon (Les Verts) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

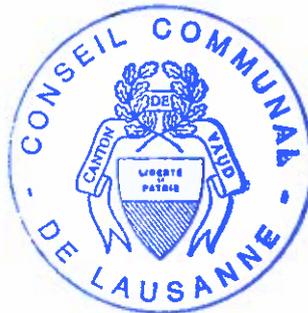
*désigne :*

à main levée,

Mme Naomi-Alexandra Matewa (Les Verts), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

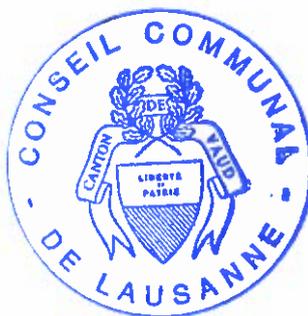
- vu le postulat de Mme Séverine Graff : « *Contre une future coulée grise : créons des espaces verts et frais aux abords du tram* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Alexandra Gerber, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Nathalie Caruel (Les Verts), comme membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/28 de la Municipalité du 7 juin 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de lever formellement l'opposition de M. Michael Miles et Mme Nadine Miles ;
2. de lever formellement l'opposition de M. Yves Pilloud.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

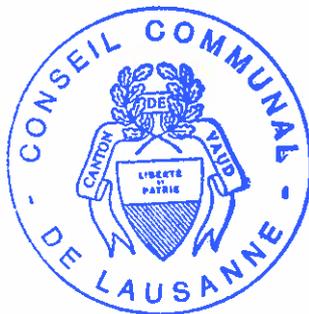
- vu le Rapport-préavis N° 2023/27 de la Municipalité, du 17 mai 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal » ;
2. d'adopter la réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une augmentation sensible des bornes de recharge des véhicules électriques » ;
3. d'adopter la réponse au postulat de M. Henri Klunge : « De l'air pour les lausannois, de l'hydrogène pour leurs transports ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Audrey Petoud et consorts : « *Projet pilote pour un congé menstruel* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

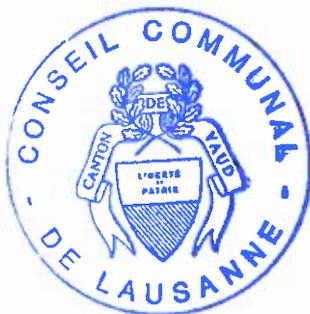
- vu le postulat de M. Mountazar Jaffar : « *Pour des interventions de sensibilisation au racisme au sein des écoles lausannoises* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/05 de la Municipalité, du 19 janvier 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Christine GOUMAZ : «Pour la transformation du haut du Chemin du Levant (Béthusy)»
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

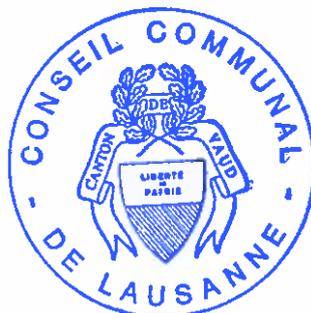
- vu le postulat de Mme Caroline DEVALLONNÉ DINBALI et consorts : «Pour un renforcement de l'engagement de la ville de Lausanne en faveur du commerce équitable»
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

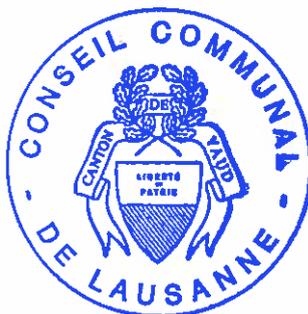
- vu la motion de M. Olivier BLOCH et consorts : «3-30-300, *Faisons verdier Lausanne*»
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

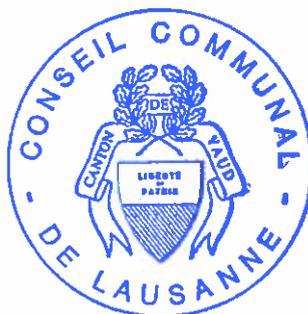
- vu le postulat de Carrel Matthieu « Mettre fin à l'apathie municipale en matière de crise du logement. Pour des quotas de LUP dans les instruments d'aménagement du territoire »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

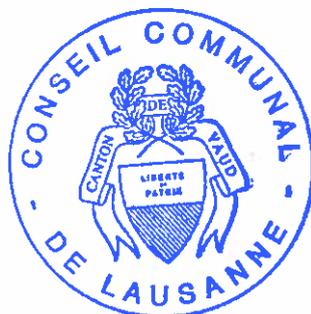
- vu le postulat de Beaud Valéry et consorts « Pour des quotas de logements d'utilité publique (LUP) dans les nouveaux plans d'affectation »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

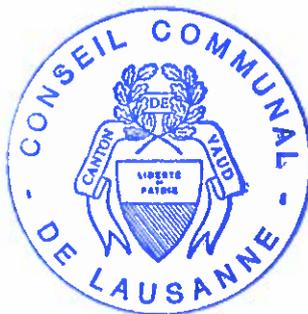
## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Lana Damergi et consorts : « Musée romain de Lausanne Vidy : encore combien d'employés sacrifiés avant une réaction appropriée de la Municipalité ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Constance Von Braun et consorts : « Fermeture à brûle-pourpoint du Pyxis café – raisons & conséquences » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la/les résolution/s de l'interpellatrice, disant :

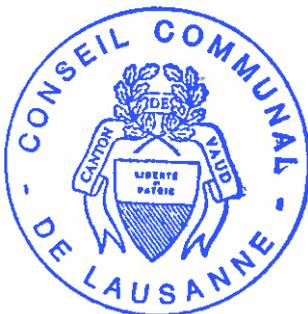
« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité l'informe quant à l'évolution financière et de gouvernance de la maison de la culture et de l'exploration numérique (Pyxis) ainsi que l'utilisation future des locaux occupés par le Pyxis café.. »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité veille au respect de la Directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, en particulier son article 7 qui concerne les exigences en matière de conditions de travail des lieux subventionnés»

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal lorsqu'un lieu culturel subventionné fait face à des difficultés financières ou de gouvernance ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire